



Type de manifestation

Formation des pilotes sur un circuit fermé à la circulation publique pendant l'événement. Ce circuit a été sélectionnée uniquement pour des raisons de sécurité. L'événement ne sert pas à atteindre des vitesses maximales et non à déterminer le temps de trajet le plus court, mais à optimiser les compétences de conduite et la technique de conduite. L'objectif de l'événement est d'améliorer la sécurité de conduite pour le trafic routier.

Conditions de participation

La participation au briefing pilote est obligatoire pour tous les pilotes. Un briefing conducteur manqué peut être rattrapé pour 50,00 €. Chaque participant connaît et accepte les règles de conduite de cet événement ! Si le conducteur ne participe pas au briefing pilote, ou enfreint la discipline de conduite ou les règles de conduite ou les instructions de l'organisateur, le participant peut être immédiatement exclu de toute participation ultérieure à l'événement. Il n'y aura aucun remboursement des frais de participation.

Autorisés sont tous les véhicules prévus à l'inscription de cet événement. Les véhicules doivent être en parfait état technique et en état de marche et être équipés de dispositifs de remorquage (crochet ou similaire). Tous les titulaires d'un permis de conduire valide ou titulaires d'une licence valide pour conduire le véhicule utilisé peuvent participer. Les documents valides du véhicule doivent être présentés sur demande. Par sa signature, le participant déclare qu'il est propriétaire du véhicule à utiliser. Si un participant n'est pas propriétaire du véhicule utilisé, une renonciation du propriétaire du véhicule doit être jointe à l'inscription ou celle-ci doit être présentée au plus tard lors de l'événement. Le participant est également responsable en vertu du droit civil de s'assurer que cette renonciation est une renonciation valide. En cas de renonciation trompeuse ou fautive de la part du propriétaire du véhicule, le participant doit indemniser l'organisateur contre toute réclamation du propriétaire du véhicule. Les passagers doivent être âgés d'au moins 16 ans (au moins 18 ans en Italie, en France et sur la Nordschleife).

Le participant accepte les enregistrements photo, sonores et filmés pendant l'événement et l'utilisation gratuite de ceux-ci sur le site Internet du Pistenclub et pour d'autres publications du Pistenclub.

Autres conditions

Les instructions de toutes les personnes responsables de l'organisation de l'événement doivent être suivies. Chaque participant prend à sa charge ses véhicules, ses déplacements, ses repas et son hébergement. L'organisateur se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires au programme pour cause de force majeure, pour des raisons de sécurité ou en raison de conditions imposées par les autorités, ou d'annuler l'événement si nécessaire, si cela est dû à des circonstances extraordinaires, sans assumer aucune responsabilité pour les dommages. Si le nombre de participants est trop faible, l'organisateur est en droit d'annuler l'événement (ou des groupes individuels). Dans ce cas, les frais de participation payés seront remboursés. D'autres réclamations contre l'organisateur ne peuvent en découler.

En cas d'absence du participant, les frais de participation ne seront pas remboursés. Les trajets ou les passagers payants, tels que les "taxi-ride" et les instructions par des personnes et des instructeurs non autorisés par l'organisateur ne sont pas autorisés. Les infractions entraînent l'exclusion immédiate de l'événement.

Transpondeur (actuellement uniquement Nordschleife & Bilster Berg) / volume db du véhicule

Lors de l'organisation sur place, un transpondeur est délivré contre caution (carte d'identité, permis de conduire) pour mesurer le volume db et identifier chaque véhicule. Celui-ci doit être installé conformément aux spécifications. En cas de perte ou de non-restitution, celui-ci devra être remplacé par le participant. Le véhicule doit être conforme aux spécifications de volume maximal db du circuit. Si le volume maximum est dépassé, vous serez exclu de l'événement sans remboursement des frais d'inscription.

Frais pour le participant en cas d'annulation de cette inscription

En cas d'annulation jusqu'à 30/14/7 jours avant l'événement, le montant nominal à hauteur de 25 %/50 %/75 % sera payable. En cas d'annulation moins de 7 jours avant la manifestation ou de non-présentation, l'intégralité du montant nominal est due. La direction du club décide d'éventuelles exceptions à cette règle, par exemple en cas de difficultés personnelles ou de force majeure.

Déclarations contractuelles des participants pour exclure la responsabilité (décharge)

1) Les participants (tous les pilotes, copilotes, équipes, propriétaires de véhicules, gardiens, aides) participent à l'épreuve à leurs risques et périls. Vous assumez l'entière et exclusive responsabilité civile et pénale de tout dommage causé par vous ou par le véhicule que vous utilisez. Les équipes sont responsables de leurs pilotes, copilotes, invités et aides. En soumettant cette inscription, les participants déclarent renoncer à tout recours en dommages et intérêts de quelque nature que ce soit en rapport avec l'événement, notamment contre:

- le(s) organisateur(s), y compris tous les clubs, associations et organisations affiliés
- leurs aides, instructeurs et entraîneurs de conduite, directeurs sportifs et commissaires, le propriétaire et l'exploitant du circuit
- Toutes les sociétés affiliées et leurs employés, y compris les maréchaux et autres personnes et sociétés autorisées
- Autorités, prestataires, commissaires de piste et toutes personnes associées à l'organisation de la manifestation, la voirie, dans la mesure où des dommages sont causés par l'état des voies à emprunter lors de la manifestation, y compris les accessoires
- les agents d'exécution et agents d'exécution de toutes les personnes, sociétés et institutions susmentionnées,

à l'exception des dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé qui sont basés sur un manquement intentionnel ou par négligence au devoir, et à l'exception des autres dommages qui sont basés sur un manquement intentionnel ou par négligence grave au devoir. Il est expressément précisé que cette exonération de responsabilité s'applique également si les instructeurs conduisent les véhicules des participants (par exemple, les trajets de démonstration) et si les participants se laissent emmener dans des véhicules appartenant à l'organisateur ou à d'autres membres du club ou instructeurs (par exemple, les trajets de démonstration).

2) La responsabilité des participants entre eux demeure à tout moment ; aucune décharge de responsabilité ne s'applique ici. Les participants s'engagent à indemniser le lésé des dommages qu'il causerait lors de l'épreuve sur le circuit ou aux autres participants ou à leurs véhicules et à le régler directement avec lui ou via sa propre assurance responsabilité civile, si elle existe.

3) En outre, par cette déclaration, les participants garantissent intégralement tous les susnommés de toute réclamation de tiers s'ils les tiennent solidairement responsables d'un accident ou de tout autre dommage causé par le soussigné.

En soumettant ces déclarations contractuelles, chaque participant accepte les conditions ci-dessus comme contraignantes sans aucune restriction et elles deviennent effectives pour toutes les parties impliquées dans la soumission de cette inscription. L'exonération de responsabilité envers l'organisateur s'applique aux réclamations pour toute raison juridique, en particulier pour les réclamations en dommages-intérêts de la responsabilité contractuelle et extracontractuelle ainsi que pour les réclamations en responsabilité délictuelle. La responsabilité envers les autres participants demeure.